

GUIDE DE TAILLE DES ARBRES



LA TAILLE DES ARBRES

Les arbres urbains nécessitent un entretien régulier pour éliminer les risques de dommages et maintenir leur santé.

La taille doit être préventive ou corrective, mais trop de taille peut stresser l'arbre et causer des dommages à court, moyen et long terme, tels que l'infestation par des insectes ou des maladies.

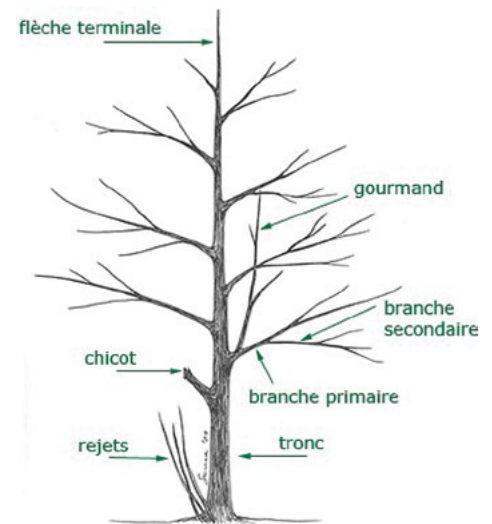
Taille à la plantation

La première année après la plantation, limitez-vous à tailler les branches cassées ou endommagées. La taille de formation commencera à partir de la deuxième année pour réduire le stress sur l'arbre.

Taille d'entretien ou élagage sanitaire

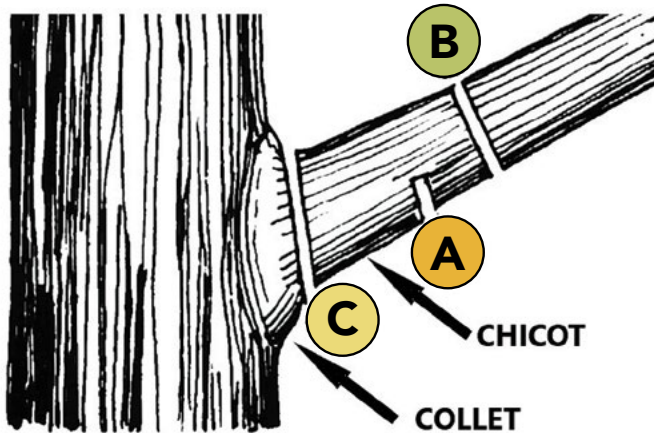
Cette taille, réalisée annuellement, vise à préserver la santé et la vigueur de l'arbre en empêchant les infections de se développer et de se propager. Elle consiste à :

- Éliminer les branches mortes, cassées, endommagées ou malades dès qu'elles sont identifiées;
- Supprimer les gourmands et les rejets dès leur apparition;
- Tailler les branches poussant vers l'intérieur ou qui frottent les unes sur les autres.



Source image : <https://jardinierparesseux.com/2018/07/26/legere-taille-estivale-pour-arbres-fruitiers/>

LA TAILLE EN 3 ÉTAPES



Source image : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/plantation-entretien-protection>

A À environ 30 cm du tronc, faites une incision sous la branche. Sciez jusqu'à environ un tiers du diamètre de la branche.

B 5 à 8 cm plus loin sur la branche, effectuez une deuxième coupe, cette fois sur le dessus. La branche tombera lorsque les deux incisions se rejoindront. Cette coupe évite les déchirures, car le lien de la branche avec le tronc aura déjà été rompu par la première coupe.

C Supprimez le chicot pour favoriser une bonne cicatrisation. Faites une coupe finale juste à l'extérieur du collet de la branche.

À quelle période tailler/élaguer?

La période idéale pour tailler ou élaguer les arbres au Québec se situe de la mi-juin à la fin-juillet. Évitez cependant de tailler pendant des canicules ou des sécheresses. Évitez de tailler à l'automne ou en hiver, car cela expose les tissus non protégés au gel.

GUIDE DE TAILLE DES ARBRES



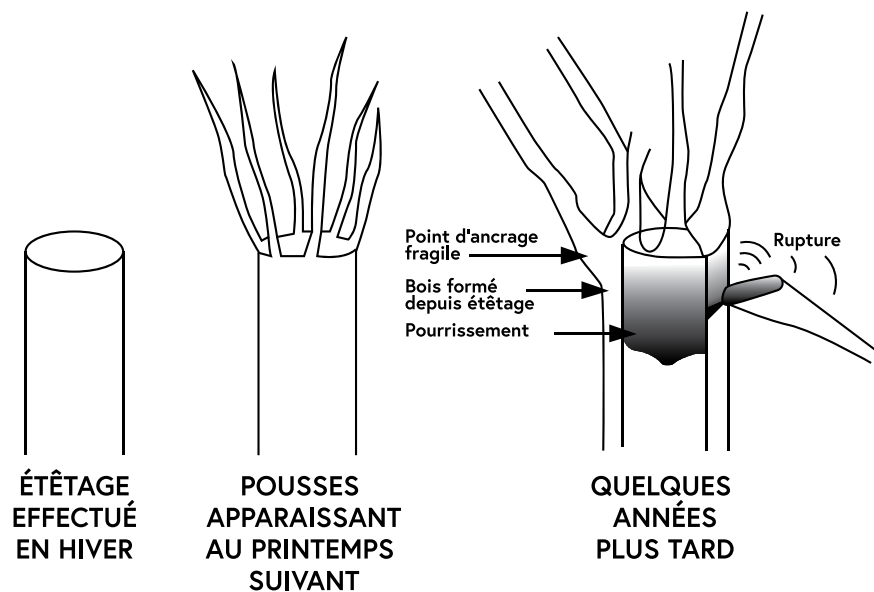
L'ÉTÊTAGE... UNE PRATIQUE À PROSCRIRE!

Qu'est-ce que l'étêtage ?

L'étêtage, également connu sous le nom d'émondage, est une pratique consistant à couper la cime de l'arbre, c'est-à-dire la partie qui porte le feuillage, de manière drastique, généralement de 50 % à 100 %. C'est une pratique très dommageable pour l'arbre, considérée comme un abattage dans plusieurs municipalités.

Pourquoi l'étêtage est-il pratiqué ?

L'étêtage est souvent utilisé pour réduire la taille d'un arbre jugé trop grand pour son emplacement ou pour réduire les risques de bris. Les propriétaires peuvent penser que cela rendra l'arbre plus sûr en réduisant sa hauteur. Or, l'étêtage ne diminue absolument pas les risques de bris, au contraire, à long terme, l'étêtage rend les arbres plus vulnérables aux caries (pourriture). De plus, les multiples tiges se développant après l'étêtage se cassent facilement, particulièrement lors des grands vents ou d'épisodes de verglas.



Conséquences néfastes de l'étêtage :

- Stress aux arbres;
- Apparition de caries;
- Diminution de l'espérance de vie;
- Insolation à l'écorce;
- Risques de bris et dangerosité accrue par l'affaiblissement de la structure;
- Diminution de la valeur esthétique;
- Augmentation des coûts d'entretien.

Alternatives à l'étêtage :

Il existe des alternatives à l'étêtage pour réduire la taille des arbres tout en préservant leur santé et leur intégrité structurelle, telles que la taille de réduction et la taille d'éclaircie.

Interdiction à La Pocatière :

Dans le *Règlement de zonage* de la Ville de La Pocatière, toute opération qui consiste à enlever 50 % ou plus de la cime ou des racines d'un arbre ou une opération qui provoque la mort d'un arbre est considérée comme un abattage.

Source des images : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/plantation-entretien-protection>



GUIDE DE PLANTATION D'ARBRES

Avant de planter votre arbre, assurez-vous d'avoir choisi une espèce et un emplacement appropriés. Il est important que l'arbre possède suffisamment d'espace pour croître sans entrer en contact avec des bâtiments ou des fils électriques.

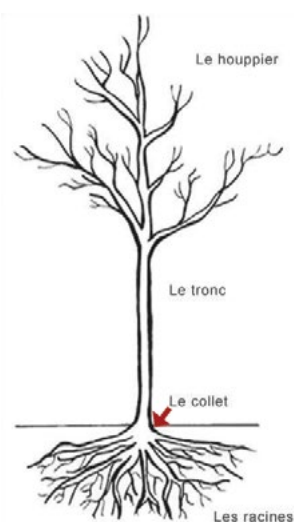
1 ARROSAGE GÉNÉREUX DE L'ARBRE À PLANTER

Avant toute chose, immergez littéralement la motte en arrosant à plusieurs reprises, car rien n'est plus efficace qu'une motte gorgée d'eau qui humidifie le sol avoisinant.

2 DÉGAGEMENT DU COLLET DE L'ARBRE

Le collet est la partie évasée à la base du tronc de l'arbre. Avant la plantation, enlevez l'excédent de terre sur le dessus de la motte de racines si le collet n'est pas visible. Ce point devrait être apparent une fois l'arbre planté. Sinon, la base du tronc reste en contact avec l'humidité du sol, ce qui risque de faire pourrir l'écorce et entraîner son dépérissement.

Source image : https://www.researchgate.net/figure/Differentes-parties-dun-arbre-selon-Pepiniere-Thuilleaux_fig3_349097475



3 CREUSAGE DU TROU DE PLANTATION

Le trou devrait être deux à trois fois plus large que le diamètre de la motte, mais de la même profondeur que celle-ci. Conservez la terre excavée à proximité pour remplir le trou après le positionnement de l'arbre.

4 INSPECTION DES RACINES

Si la motte est entièrement recouverte de racines, prenez un couteau bien aiguisé et coupez environ 2 à 3 cm de racines tout autour de la plante, y compris en dessous. Une scie d'élagage, conçue pour élaguer des branches d'arbres, travaille vite et bien!

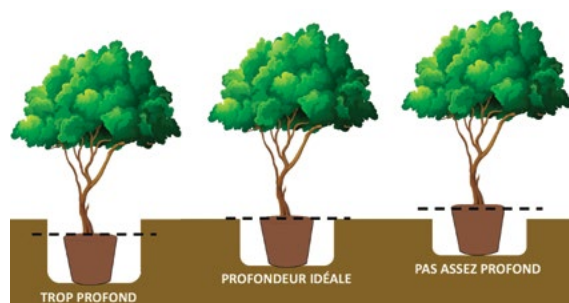
Source image : <https://www.promessedefleurs.com/conseil-plantés-jardin/ficheconseil/chignon-racinaire/>



5 POSITIONNEMENT DE L'ARBRE

Déposez l'arbre dans le trou en veillant à ce que le collet de racines se trouve au ras du sol ou au-dessus. Étalez les racines et orientez la plus longue du côté des vents dominants. Avant de remplir le trou, reculez-vous et vérifiez la verticalité du tronc.

Source image : <https://jardinierparesseux.com/2022/05/21/laissez-votre-pelle-vous-guider-dans-la-plantation/>





GUIDE DE PLANTATION D'ARBRES

6 REMPLISSAGE DE LA FOSSE DE PLANTATION

Enlevez les grosses pierres et la couche de gazon de la terre excavée. Ajoutez du compost si nécessaire, puis commencez à remplir le trou. Arrosez la terre au fur et à mesure pour éviter la formation de poches d'air. Remplissez jusqu'au niveau du collet, sans le recouvrir.

7 TUTEURAGE DE L'ARBRE

Les tuteurs ne sont pas nécessaires sauf en cas de grands vents ou pour les arbres à racines nues. Si vous installez un tuteur, retirez-le après la première année de croissance.

8 CRÉATION D'UNE CUVETTE D'ARROSAGE

Utilisez le surplus de terre pour former une cuvette d'arrosage en forme de baignoire autour de la fosse de plantation. Son diamètre devrait être le même que celui de la motte. Cette cuvette est particulièrement utile en période de sécheresse, car elle dirige l'eau d'arrosage directement vers les racines.

Source image : <https://espacepoulavie.ca/systemes-de-stabilisation-tuteurs-et-haubans>

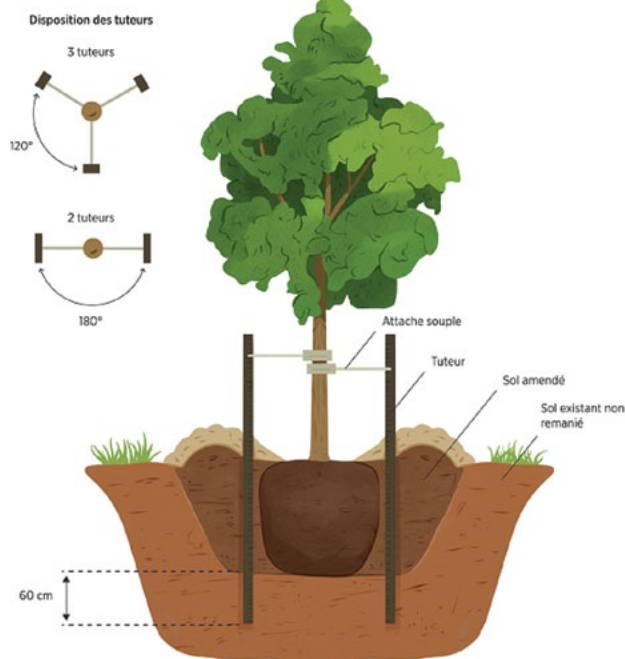
9 PAILLAGE DE L'ARBRE

Installez un paillis à l'intérieur et autour de la cuvette pour retenir l'humidité et empêcher les mauvaises herbes de pousser. L'épaisseur idéale de paillis se situe entre 8 et 15 cm. Veillez à ce que le paillis ne soit pas en contact avec le tronc pour éviter la pourriture de l'écorce.

10 L'ARROSAGE, LA CLÉ DU SUCCÈS!

Arrosez abondamment et en profondeur. Laissez l'eau s'infiltrer doucement au pied de l'arbre pendant une bonne demi-heure, puis ajoutez de la terre au besoin. Prévoyez un deuxième arrosage le lendemain, puis un troisième le surlendemain. Pour les trois premiers mois, arrosez une fois par semaine, puis deux fois par mois pour le reste de l'année de plantation et les quatre années suivantes.

Source image : <https://www.walmart.ca/fr/ip/Good-Ideas-Rain-Wizard-Collecteur-d-eau-en-baril-de-pluie-en-plastique-Vert-50-gallons/PRD1RT0TR5NVBW3>



GUIDE DE SÉLECTION DES ARBRES À PLANTER EN MILIEU URBAIN



NOM ET GENRE	HAUTEUR	LARGEUR	ZONE DE RUSTICITÉ*	CROISSANCE RAPIDE	CROISSANCE MOYENNE	CROISSANCE LENTE	EXPOSITION			TOLÉRANCE SOLS SECS	TOLÉRANCE SOLS HUMIDES	RÉSISTANT AUX INTEMPÉRIES	TOLÉRANCE AU SEL DE DÉGÈLAGE	RÉSISTANCE À LA POLLUTION URBAINE	TOLÉRANCE AU COMPACTAGE	ATTIRE LES OISEAUX	ADAPTÉ AUX PETITS TERRAINS	DISTANCE FILS HYDRO-QUÉBEC
							☀	☀☀	☀☀☀									
Amélanchier du Canada	7 m	3 m	3		X		☀	☀☀					X	X	X	X	0 m	
Amélanchier à grandes fleurs Autumn Brilliance	7 m	5 m	4a	X			☀	☀☀		X	X	X	X		X	X	0 m	
Amélanchier glabre	8 m	5 m	2		X		☀	☀☀								X	4 m	
Aubépine Ergot-de-cop sans épines	7 m	7 m	3			X	☀	☀☀			X	X	X	X	X	X	0 m	
Aulne glutineux	15 m	8 m	3	X			☀	☀☀			X		X	X			8 m	
Bouleau gris	12 m	5 m	3a			X	☀					X		X		X	4 m	
Caryer cordiforme	20 m	10 m	4a		X		☀	☀☀☀			X			X			12 m	
Caryer ovale	23 m	17 m	4b			X	☀	☀☀			X	X		X			11 m	
Cerisier tardif	20 m	10 m	2b		X		☀								X		10 m	
Charme de Caroline	8 m	8 m	3b			X	☀	☀☀☀			X					X	4 m	
Chêne bicolore	18 m	15 m	4b			X	☀	☀☀		X	X	X	X	X			11 m	
Chêne blanc	25 m	25 m	4a			X	☀	☀☀			X	X	X				14 m	
Chêne écarlate	20 m	15 m	4a			X	☀			X	X	X	X	X	X		11 m	
Chêne à gros fruits	20 m	20 m	2b			X	☀			X		X	X	X			13 m	
Chêne des marais	15 m	8 m	4a		X		☀			X	X		X				9 m	
Chêne rouge	24 m	24 m	3		X		☀			X		X	X		X		15 m	
Chêne fastigié	15 m	5 m	4b		X		☀			X		X	X	X	X		8 m	
Chicot du Canada	20m	14 m	4a			x	☀			x	X	x	X				9 m	
Cornouiller à feuilles alternes	5 m	4 m	3b			X	☀	☀☀☀		X	X			X	X	X	0 m	
Épinette blanche	22 m	10 m	1		X		☀	☀☀			X	X	X				7 m	
Épinette du Colorado	20 m	8 m	2b			X	☀	☀☀		X		X	XX	X	X		6 m	
Épinette du Colorado Baby Blue Eyes	10 m	4 m	3b		X		☀	☀☀		X		X	X	X	X	X	4 m	
Épinette du Colorado Fat Albert	5 m	3 m	3a		X		☀	☀☀		X		X	X	X		X	0 m	
Épinette de Norvège	25 m	10 m	2b	X			☀	☀☀		X		X					7 m	
Épinette de Serbie	15 m	4 m	3b		X		☀	☀☀		X			X		X		8 m	
Érable de l'Amur	5 m	6 m	2b		X		☀						X	X		X	0 m	
Érable de l'Amur Flame	6 m	5 m	2b		X		☀	☀☀		X	X		X	X		X	0 m	
Érable à sucre Apollo	9 m	3 m	4			X	☀			X						X	4 m	
Érable Freemanii Autumn Blaze	15 m	10 m	4b	X			☀	☀☀		X			X	X			9 m	
Érable rouge	20 m	15 m	3a		X		☀	☀☀		X	X			X			10 m	
Érable rouge Armstrong	15 m	5 m	4b	X			☀			X	X	XX		XX		X	5 m	
Érable rouge Automne Spire	16 m	8 m	3b		X		☀	☀☀		X	X			X			6 m	
Érable rouge Redpointe	14 m	9 m	4		X		☀	☀☀		X	X			X		X	7 m	
Érable rouge Red Sunset	15 m	12 m	3a		X		☀	☀☀		X	X			X			12 m	
Érable rouge Red Rocket	11 m	4 m	3b		X		☀	☀☀			X			X		X	4 m	
Érable de Tartarie	6 m	5 m	2b		X		☀	☀☀		XX			X	X		X	0 m	
Févier d'Amérique inerme	18 m	16 m	4	X			☀				X	X	X	X			12 m	
Févier Northern Acclaim	14 m	10 m	3b		X		☀			XX	X	X	XX	X		X	7 m	
Févier Shademaster	15 m	12 m	4b	X			☀			XX	X	X	XX	X			8 m	

*La zone de rusticité de La Pocatière est 4b.

Source : ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS EN PÉPINIÈRE (AQPP), Répertoire des arbres recommandés en milieu urbain, 1re Édition. HYDRO-QUÉBEC, Répertoire des arbres et arbustes ornementaux, 4e Édition, 2010.

GUIDE DE SÉLECTION DES ARBRES À PLANTER EN MILIEU URBAIN



NOM ET GENRE	HAUTEUR	LARGEUR	ZONE DE RUSTICITÉ*	CROISSANCE RAPIDE	CROISSANCE MOYENNE	CROISSANCE LENTE	EXPOSITION	TOLÉRANCE SOLS SECS	TOLÉRANCE SOLS HUMIDES	RÉSISTANT AUX INTEMPÉRIES	TOLÉRANCE AU SEL DE DÉGÈLAGE	RÉSISTANCE À LA POLLUTION URBAINE	TOLÉRANCE AU COMPACTAGE	ATTIRE LES OISEAUX	ADAPTÉ AUX PETITS TERRAINS	DISTANCE FILS HYDRO-QUÉBEC	
Févier Skyline	14 m	9 m	4b	X			☀			XX		X	X	XX	X	X	8 m
Févier Spectrum	12 m	9 m	4b		X		☀			XX		X	X	XX	X	X	7 m
Févier Street Keeper	14 m	5 m	4b		X		☀			XX		X	X	XX	X	X	5 m
Ginkgo Biloba Automne Gold	15 m	7 m	4b			X	☀ ☀			X		X	X	X			6 m
Ginkgo Biloba Princeton Sentry	16 m	6 m	4b			X	☀ ☀			X		X	X	X			5 m
Lilas du Japon	8 m	6 m	2a		X		☀ ☀					X	X	X	X	X	4 m
Lilas du Japon Ivory Silk	8 m	4 m	2a		X		☀			X		X	X	X	X	X	4 m
Maackia de l'Amur	8 m	9 m	3b			X	☀			X						X	4 m
Mélèze du Japon Diana	5 m	1,5 m	3a		X		☀ ☀			X		X	X	X		X	0 m
Mélèze laricin	20 m	10 m	1a		X		☀			XX	X	X	X				7 m
Micocoulier occidental	15 m	8 m	3b		X		☀ ☀				X	X	X	X	X		6 m
Noisetier de Byzance	12 m	4 m	4b			X	☀ ☀					X	X	X	X	X	6 m
Olivier de Bohême	7 m	7 m	2b	X			☀			XX		XX	X	X		X	0 m
Orme Accolade	20 m	15 m	3b	X			☀			X	X	X		X	X		12 m
Orme Americana Princeton	20 m	15 m	3b	X			☀ ☀				X		X	X			12 m
Orme Homestead	15 m	20 m	4b	XX			☀ ☀					X	X	X	X		8 m
Orme du Japon Discovery	13 m	10 m	2		X		☀					X	X	X	X	X	7 m
Orme Resista	15 m	7 m	3b	X			☀					X	X	X	X		6 m
Ostryer de Virgine	12 m	8 m	3a			X	☀ ☀ ☀				X	X	X	X		X	5 m
Peuplier beaumier	20 m	12 m	1a	X			☀			X	X		X				7 m
Phellodendron de Chine Macho	12 m	10 m	3	X			☀			X	X	X		X	X	X	6 m
Pin cembro	10 m	4 m	3a			X	☀					X				X	4 m
Pin gris	16 m	7 m	1a			X	☀			X		X					5 m
Pin noir d'Autriche	15 m	8 m	4		X		☀			X		X	X	XX	X	X	5 m
Pin sylvestre	20 m	8 m	2b	X			☀			X				X		X	6 m
Pruche du Canada	20 m	12 m	4a		X		☀				X				X		7 m
Sapin blanc du Colorado	15 m	5 m	4a		X		☀ ☀			X		X	X	XX			5 m
Sorbier des montagnes	8 m	6 m	2a			X	☀			X	X		X		X	X	4 m
Thuja occidentale	12 m	4 m	3		X		☀ ☀			XX	X				X	X	4 m
Thuja occidentale noir	6 m	2,5 m	3			X	☀ ☀			XX	X				X		0 m
Thuja occidentale Pyramidalis Compacta	10 m	2,5 m	2			X	☀ ☀									X	0 m
Thuja occidentale Techny	4 m	2 m	3a		X		☀			X	XX			X	X	X	0 m
Tilleul d'Amérique Boulevard	15 m	10 m	2b	X			☀					X		XX	X		8 m
Tilleul Glenleven	13 m	9 m	3	X			☀ ☀							XX		X	7 m
Tremble d'Europe	15 m	4 m	2b	X			☀					X	X	X	X		0 m

*La zone de rusticité de La Pocatière est 4b.

Source : ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS EN PÉPINIÈRE (AQPP), Répertoire des arbres recommandés en milieu urbain, 1re Édition. HYDRO-QUÉBEC, Répertoire des arbres et arbustes ornementaux, 4e Édition, 2010.

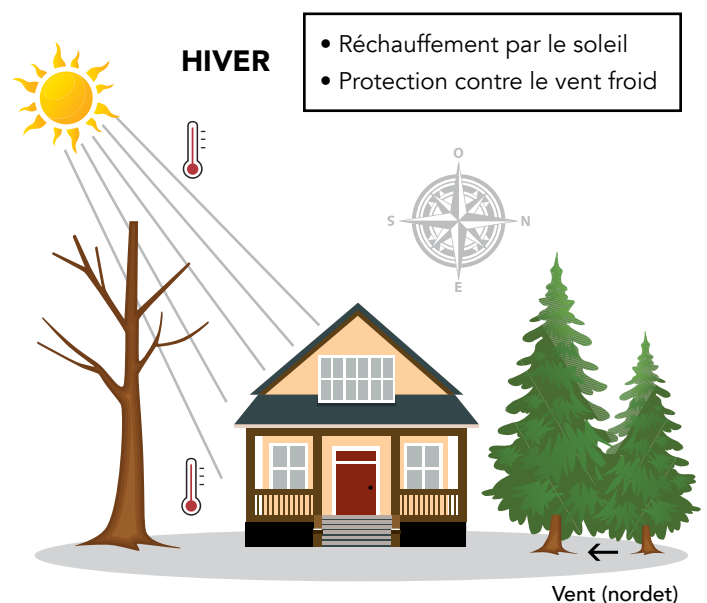
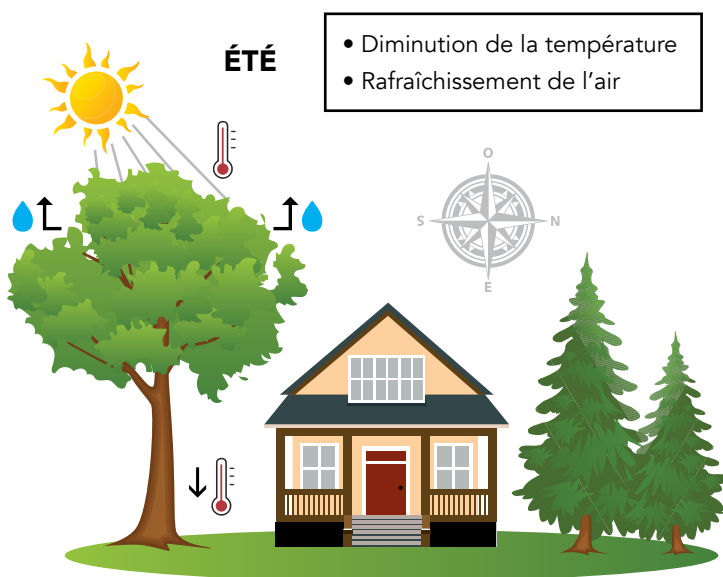
LE BON ARBRE AU BON ENDROIT



Réaliser un aménagement paysager à la fois pratique et sécuritaire nécessite une planification réfléchie. Ainsi, il est essentiel de mener une analyse approfondie de sa propriété afin de déterminer le meilleur emplacement et de se renseigner sur l'espace que l'arbre occupera une fois adulte.

Facteurs à prendre en considération lors du choix de votre arbre :

- Quelles sont l'orientation et les caractéristiques de votre propriété? (Ensoleillée, en pente, ombragée, exposée aux vents, etc.);
- Quel sera l'usage de votre arbre? Fournir de l'ombre en été, réduire l'érosion du sol, protéger contre les rafales de vent, produire des fruits, etc.;
- Quel type de sol retrouve-t-on sur votre propriété ? Sa texture est sableuse argileuse, caillouteuse? Est-il profond et meuble ou très compacté?;
- La chute de noix, fruits ou graines peut-elle devenir problématique s'ils tombent près d'un trottoir ou d'un stationnement?



Caractéristiques de l'espèce choisie :

Certaines espèces d'arbres conviennent mieux à certains endroits. Avant de faire votre choix final, renseignez-vous sur :

- **sa zone de rusticité;**
- **sa hauteur et sa largeur à maturité;**
- **sa croissance rapide ou lente;**
- **ses besoins en humidité.**

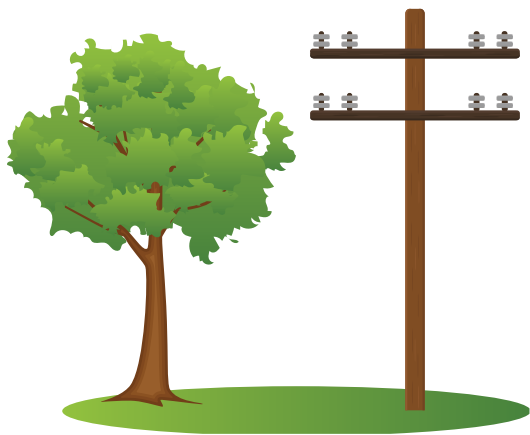
Pour vous aider dans la sélection de votre arbre, la Ville de La Pocatière a créé un [Guide de sélection des essences d'arbres](#) qui tient compte de nombreux critères de plantation résidentielle en milieu urbain.

LE BON ARBRE AU BON ENDROIT



Essences d'arbres à éviter en raison des ravageurs :

Certaines essences, telles que **le frêne, l'orme, le cerisier et le prunier**, sont à proscrire en raison de la difficulté, voire de l'impossibilité à traiter leurs maladies ou à lutter efficacement contre leurs insectes ravageurs. Rien de plus regrettable que d'abattre un arbre mature en raison d'une infestation somme toute prévisible...



Gestion des fils aériens :

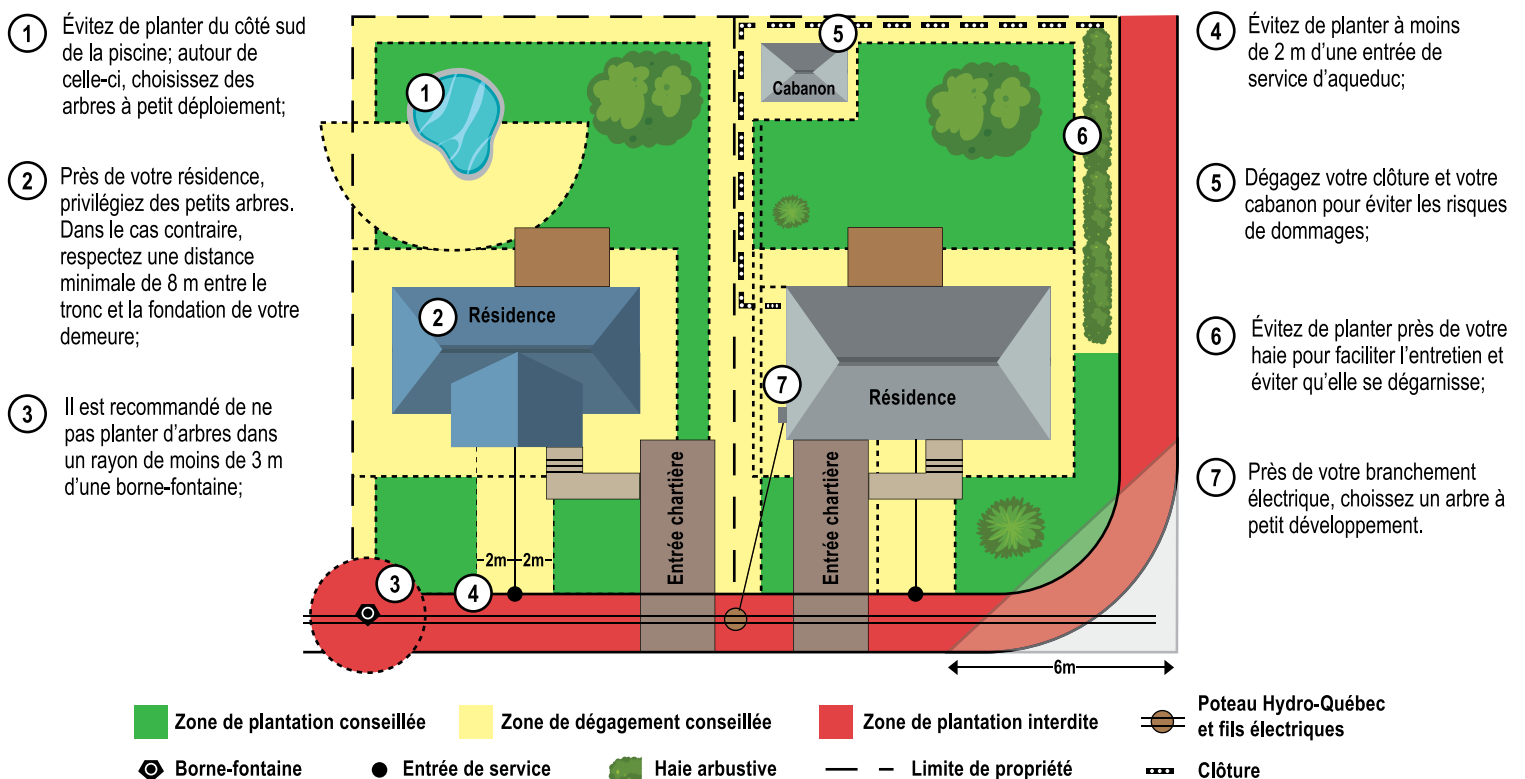
La présence de fils aériens est un facteur crucial dans le choix de l'arbre. Il est important d'examiner l'emplacement des lignes électriques et de planter selon les normes d'Hydro-Québec pour garantir la sécurité des individus et l'intégrité du réseau électrique.

Afin de vous assurer du respect des distances minimales recommandées par Hydro-Québec, consultez l'outil [Choisir le bon arbre ou arbuste](#).



Analyse de l'espace disponible

Avant de procéder à la plantation de votre arbre, assurez-vous que l'emplacement choisi respecte les distances minimales avec les éléments construits de votre propriété :



En procédant par élimination, il deviendra beaucoup plus simple de choisir le site de plantation et l'essence de l'arbre en fonction de l'espace disponible.



RÉGLEMENTATION SIMPLIFIÉE

ARBRES

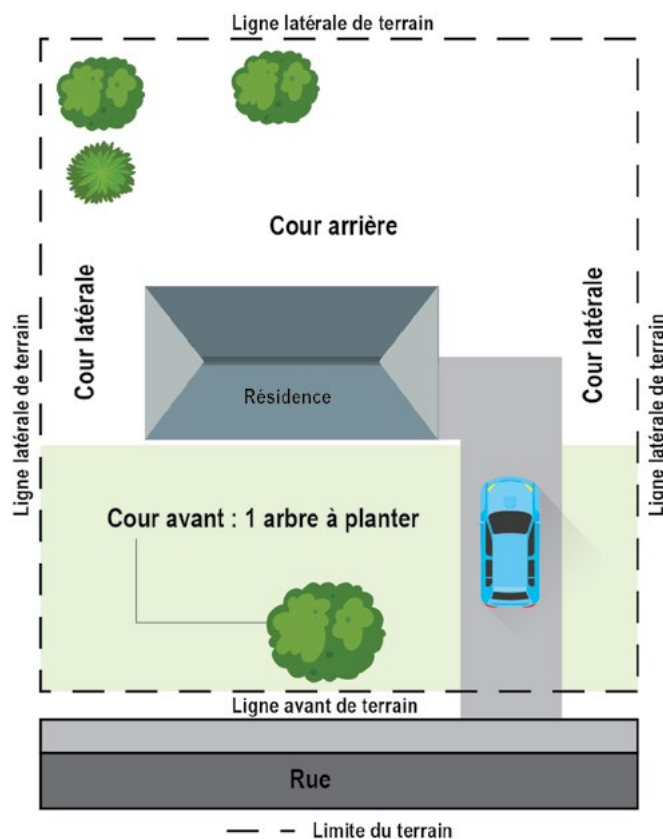
PERMIS REQUIS POUR ABATTAGE

Plantation d'arbres (Article 262, règlement de zonage)

Sur un terrain occupé par un usage « Habitation », au moins 2 arbres doivent être conservés ou plantés, dont 1 en cour avant. De plus, un de ces 2 arbres doit être à moyen ou à grand déploiement.

Un arbre doit avoir, au moment de la plantation, un diamètre minimal de 2,5 centimètres, mesuré à 6 centimètres au-dessus du niveau du sol, et une hauteur minimale de 1,5 mètre. Le propriétaire doit procéder à la plantation de l'arbre de remplacement dans un délai de **12 mois** après l'échéance du permis de construction ou du permis d'abattage.

Les arbres, tels que saules, peupliers, érables argentés et ormes américains ne peuvent être plantés à moins de 15 mètres de la ligne de rue, dans les zones desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout et à au moins 10 mètres de tout élément épurateur destiné au traitement des eaux usées.



DÉFINITIONS

- **Arbre à moyen déploiement** : arbre ayant une hauteur à maturité variant de 7 à 15 mètres et dont la canopée à maturité peut varier de 3 à 8 mètres de diamètre;
- **Arbre à grand déploiement** : arbre ayant une hauteur minimale à maturité de plus de 15 mètres et dont la canopée à maturité peut varier de 5 à 13 mètres de diamètre.

Abattage d'arbres (Article 263, règlement de zonage)

Dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, la coupe des arbres est interdite, si leur diamètre est égal ou supérieur à 15 centimètres, mesuré à 30 centimètres au-dessus du niveau du sol adjacent.

Les conditions pour lesquelles un permis d'abattage peut être délivré :

1. L'arbre est mort ou dépérissant;
2. L'arbre est dangereux pour la sécurité des personnes;
3. L'arbre constitue une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins de plus grande ou de même valeur;
4. L'arbre cause des dommages à la propriété publique ou privée;
5. L'arbre constitue un obstacle à la construction, l'opération ou l'entretien d'un réseau d'infrastructures ou d'utilités publiques;



RÉGLEMENTATION SIMPLIFIÉE

ARBRES

PERMIS REQUIS POUR ABATTAGE

Suite des conditions pour lesquelles un permis d'abattage peut être délivré :

6. L'arbre doit être abattu afin de permettre la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement autorisé par la Ville;
7. L'arbre est situé à 2 mètres ou moins d'une fondation ou à 1 mètre ou moins d'une construction accessoire;
8. Dans le cas de conifère situé en cour avant, l'arbre doit posséder une projection de la couronne dépassant 30 % de la superficie totale du terrain aménagé en espace vert sur lequel il est situé;
9. L'arbre est un frêne.

ATTENTION ÉTÊTAGE : Lorsque les travaux d'élagage font couper plus de 50 % de la cime d'un arbre, ceci est considéré comme un abattage.

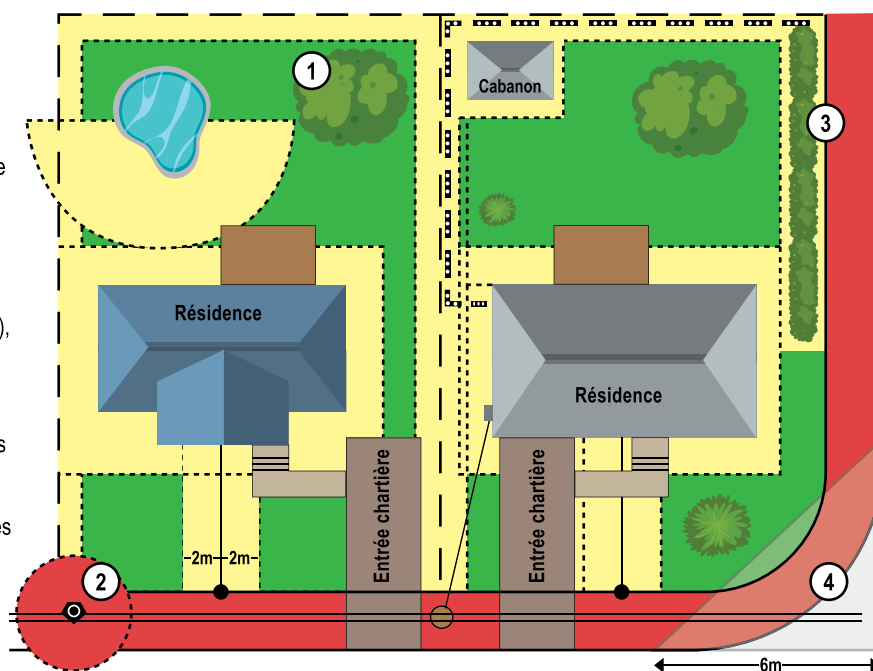
Remplacement des arbres abattus (Article 264, règlement de zonage)

Tout arbre abattu avec l'autorisation de la Ville sur un terrain doit être remplacé par la plantation d'un autre arbre sur le même terrain. L'arbre doit être remplacé dans un délai de 12 mois après l'échéance du permis de construction ou du certificat d'autorisation.

Distances à respecter

- ① La plantation des essences d'arbres suivantes est autorisée à la condition de respecter une distance minimale de 15 m entre le tronc de l'arbre et un mur de fondation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment situé sur un terrain voisin, une emprise de rue ou une infrastructure d'aqueduc ou d'égout (sanitaire ou pluvial), qu'elle soit privée ou publique :

- Saules (à hautes tiges);
- Peupliers blancs, peupliers de Lombardie et peupliers du Canada;
- Érables argentés et érables à Giguère;
- Ormes américains.



- ② Interdiction de planter des arbres à l'intérieur de l'emprise municipale, les plantations doivent s'effectuer à au moins 1,5 m de l'emprise de rue.
- ③ Les haies doivent être plantées de telle façon que toute extrémité de cette haie soit située à au moins 0,6 m de la ligne d'emprise de rue et à 1 m du trottoir ou d'une borne-fontaine.
- ④ Pour les terrains situés à l'intersection de deux rues, un triangle de visibilité exempt de tout obstacle dépassant 0,75 m à partir du niveau de la rue doit être respecté;

- Zone de plantation conseillée
- Zone de dégagement conseillée
- Zone de plantation interdite
- Poteau Hydro-Québec et fils électriques
- Borne-fontaine
- Entrée de service
- Haie arbustive
- Limite de propriété
- Clôture